



Refus de la résidence alternée enfant de 2ans

Par **cassandre1981**, le **06/09/2011** à **11:09**

Bonjour, je suis actuellement en instance de séparation, nous étions mon ex et moi pacsé depuis 3 ans. Mon ex compagnon refuse de passer devant un JAF, il veut continuer à tout maîtriser la garde (un week end sur deux et tous les lundi et mardi), la pension alimentaire, les impôts.....et n'accepte visiblement pas l'idée d'être soumis à une autorité telle que la justice. Afin de m'imposer ses décisions, il menace si je saisis le JAF, de demander une garde alternée une semaine sur deux pour notre petite fille de 2 ans et demi. Il sait que c'est là son seul moyen de pression sur moi et en abuse jusqu'au harcèlement moral. Quelles sont ses chances d'obtenir une résidence alternée? sachant que mon plus grand souhait serait une garde d'un week end sur deux et la moitié des vacances pour lui et éventuellement des visites en semaine si ma fille le réclame. Une avocate m'a dit que si l'un des deux parents s'opposait à la garde alternée celle-ci n'était pas mise en place...est-ce vrai? pensez-vous que je devrais prendre un avocat si je décide de saisir le JAF? Merci de m'éclairer sur le sujet.

Par **cocotte1003**, le **07/09/2011** à **07:08**

Bonjour, oui il vaudrait nettement mieux prendre un avocat pour défendre votre point de vue. Il est extrêmement difficile de connaître à l'avance une décision judiciaire de garde. De toutes façons, vous ne pouvez en aucun cas rester dans cette situation, sous la pression de votre ex, cela n'est qu'un début et plus le temps va passer et moins les choses vont aller. Il vous faut saisir le JAF qui réglera la garde, le droit de visite, la pension, les frais de trajet.... Il faut impérativement organiser la vie de votre fille entre ses 2 parents. Commencez à préparer un dossier contenant attestations, preuves.... de ce qui est en votre faveur pour obtenir la garde exclusive, cordialement